

Demande d'admission à l'internat

Année scolaire 2025 – 2026

Nom, prénom de l'élève :

Niveau de formation :

CAP ☐ 1^{ère} Année ☐ Terminale

BAC PRO ☐ 2nde année ☐ 1^{ère} Année ☐ Terminale

INTERNAT ☐ LUNDI au VENDREDI (4 nuits)
OU ☐ SOIRS de TP (1/semaine pour les 2nde)

ATTENTION : en tant que représentant légal, vous pouvez être appelé par l'établissement à n'importe quelle heure (même la nuit) pour venir chercher votre enfant (raisons de santé, de sécurité ...)

Vous devez obligatoirement déclarer un correspondant (famille, amis, parent d'un autre élève, ...) résidant dans un périmètre de 45 minutes autour de Mazamet :

CORRESPONDANT :

(préciser le lien avec l'élève).....

Nom :

Prénom :

Adresse :

☐ domicile : ☐ portable :

☐ travail : ☐ courriel : @

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Je soussigné(e),
responsable légal(e) de

déclare accepter les conditions d'inscription à l'internat et m'engager à respecter la procédure citée ci-dessus :

Date, le.....

Signature du responsable légal

Signature du correspondant

DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT : ☐ OUI ☐ NON

TROUSSEAU :

- Linge, vêtement, sous-vêtement et chaussures pour la semaine (rechange comprise)
- Affaires de toilettes
- une paire de draps (renouvelée chaque semaine), un traversin et une enveloppe de traversin, une ou deux couvertures (ou duvet ou couette)
- un protège matelas imperméabilisé : alèse
- 2 cadenas

Demande d'admission à l'internat

Année scolaire 2025 – 2026

REGLEMENT DE L'INTERNAT

L'internat est un service rendu aux familles dans le but de faciliter la scolarité et la réussite de leurs enfants.

En choisissant d'intégrer l'internat, l'élève interne et ses représentants légaux s'engagent à respecter ses règles de fonctionnement.

Toute inscription vaut acceptation de l'ensemble des règles.

FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT :

17h30 : Montée à l'internat suivi de l'appel dans les chambres fait par les AED.

17h30/18h30 : Temps d'étude au calme, porte ouverte. (Pas de douche).

18h30 : Descente de l'internat pour prise du repas du soir.

20h00 : Remonté dans l'internat suivit de l'appel dans les chambres fait par les AED.

20h10/21h00 : Accès au Foyer des élèves ou temps libres.

21h00 : Fermeture des volets.

21h00/22h00 : Temps libre dans les internats. Possibilité de douche, écouter de la musique dans le respect de ses camarades.

22h00 : Tous les élèves rejoignent leur chambre.

22h30 : Dépôt des portables dans les casiers de rangement situés dans les chambres des AED. Extinction des feux.

6h45 : Réveil, possibilité de se doucher à partir de 6h30 sans bruit.

7h05 : Tous les internes prêts pour la descente de l'internat. Chaque chambre doit être rangée, la tenue vestimentaire doit être conforme.

7h10 : Ouverture du self pour le petit-déjeuner.

7h15 : Fermeture de l'internat.

A RETENIR :

- Pas de montée à l'internat dans la journée ;
- Temps de détente de 19h30 à 19h50 accordé, les internes peuvent sortir de l'établissement pour une pause, tout en restant sous la vigilance d'un AED ;
- Chaque semaine prendre des affaires propres ;
- Changement de literie tous les 15 jours ;
- Pas d'appareil électrique à usage alimentaire (bouilloire, cafetière) ainsi que de console ;
- Pas de nourriture périssable.
- **Le vendredi matin, les valises seront déposées en bagagerie internat uniquement.**

Toute absence, toute demande de sortie exceptionnelle doivent être impérativement signalées aux CPE par mail à l'adresse suivante : viescolaire81@gmail.com, afin qu'ils donnent leur accord (sous couvert du chef d'Établissement). A défaut, l'élève ou l'apprenti ne sera pas autorisé à quitter l'internat.

Pris connaissance le

Signature du responsable légal, M/Mme